

# L'écho de Fénols

Bulletin municipal n°92 Juillet 2025



## Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

Tel : 05 63 56 65 57 Mail : fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



## Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Une année 2025 qui ne présage rien de bon au niveau mondial, les conflits armés se multiplient et auront des répercussions sur notre économie déjà bien mal en point. Notre pays est déjà fortement endetté, le déficit du commerce extérieur est chronique, le taux de chômage est très élevé quand on se compare avec la moyenne européenne. Quel que soit le gouvernement, des mesures impopulaires devront être prises si nous voulons redresser notre pays, relancer l'économie, préserver notre modèle social et donner des perspectives d'avenir aux générations futures. Tout le monde devra contribuer à cet effort national, souhaitons que la répartition soit le plus juste possible.

Le budget voté en avril prend en compte ces perspectives, nous avons prévu des baisses d'attribution que ce soit sur des aides en investissement ou fonctionnement attribuées par les différents organismes institutionnels. Une attention particulière sera portée sur toutes les dépenses communales.

Conformément à nos engagements, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux fonciers, seul le nouveau taux des bases donné par le gouvernement a été appliqué. Les subventions pour l'espace ludique ont été toutes versées cela nous permet de clôturer ce projet d'un point de vue financier et de terminer la législature en toute quiétude.

Un nouveau RPI concernant les écoles de Cadalen, Fénols et Lasgraisses est à l'étude, les conseils municipaux s'étant positionnés par délibération afin de finaliser ce projet. Ce nouveau RPI devrait voir le jour pour la rentrée scolaire 2026-2027, il permettra une gestion administrative et financière plus sereine.

La canicule que nous subissons depuis plusieurs semaines m'amène à vous recommander de prendre les précautions d'usage, les conseillers sont à votre disposition en cas de besoin.

L'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances.

**Le Maire, Jean-Marc MOLLE**

# Conseil municipal du 27 février 2025

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, et GUIBAUD Patricia.

MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles .

Excusés : RAMADE Mélanie Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2024 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

## **1 – Délibération : renouvellement convention 2025 avec l'Association « les Temps Orageux »**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les animaux dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2022. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du Garric s'élève à 110.60 € par animal récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

## **2 – Délibération : RODP Télécommunication 2025.**

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2025. Le conseil municipal choisi d'appliquer les plafonds arrêtés par Décret soit un montant total de 556 €.

## **3 – Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2024.**

La commune de Fénols expérimente pour la première année le Compte Financier Unique (CFU). Celui-ci se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le CFU qui est commun à l'ordonnateur et au Comptable public exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et réalisations dans les deux sections, fonctionnement et investissement. Après approbation et arrêt des comptes par le conseil municipal, il sera certifié et visé par le comptable public.

Le CFU 2024 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2024 un excédent en fonctionnement de 341 145,71€. Adoption par les Conseillers Municipaux à l'unanimité par 7 voix. (Pour le vote du CFU, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1<sup>er</sup> Adjoint).

## **4 – Délibération : Vote du résultat d'affectation de fonctionnement.**

M. le Maire informe le conseil municipal que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 341 145.71 €. Pour l'exercice 2025, la somme de 234 307,99 € sera affectée en recettes de fonctionnement (compte 002) et la somme de 106 837,72 € sera affectée au besoin de financement à l'investissement (compte 1068). Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses d'investissements d'élèvent à 971,15 €.

## **5 – Désignation des référents dans le cadre de la réforme des apostilles**

L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification obligatoire de la signature ou du sceau d'un document délivré par une autorité publique lorsque ce document doit être présenté à l'étranger. Jusqu'à présent, les procédures d'apostille et de légalisation de documents étaient effectuées par la justice et le ministère chargé des affaires étrangères. À partir du 1<sup>er</sup> mai 2025, pour l'apostille et du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour la légalisation (décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021), les procédures seront transférées aux notaires et seront dématérialisées. Cette réforme implique que les communes désignent des référents et transmettent leurs coordonnées au Conseil Supérieur du notariat avant le 15 mars 2025.

Une base de données nationale de signatures publiques a été créée, consultable par les notaires afin de vérifier la conformité de la signature figurant sur un document et la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, etc.).

Le conseil municipal désigne MOLLE Jean-Marc et BOULZE Sébastien comme référents dans le cadre de la réforme des apostilles.

## Consell municipal du 27 février 2025 (suite)

### 6 – Débat d’orientation budgétaire 2025.

Dans un contexte de restriction des dotations et de sobriété financière, le conseil municipal échange et valide les différents projets envisagés pour l’année 2025 :

Agrandissement du cimetière : selon les articles L. 2223-1 et L. 2223-2 du CGCT, la création, l’agrandissement et la translation d’un cimetière sont décidés par le conseil municipal et les terrains disponibles pour les inhumations doivent être suffisamment importants pour répondre aux besoins. Afin de pouvoir répondre aux demandes d’inhumation dans les années à venir, la commune de Férols souhaite acquérir des terrains à proximité immédiate du cimetière actuel. Cette procédure sera lancée lors d’une prochaine séance du conseil municipal.

Travaux de voirie : des travaux d’entretien et de remise en état de certaines voies sont nécessaires.

### 7 – Information voirie.

M. BOULZE et les services de la communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet en charge de cette compétence, ont réalisés un état des lieux des routes communales et des besoins en travaux pour 2025. Les différents devis sont présentés au conseil municipal:

Devis liés au Marché de travaux :

<b><i>N° de voie</i></b>	<b><i>Détail des travaux</i></b>	<b><i>Montant total (HT)</i></b>
VC 14 Chemin des Marliaves	Curage de fossé Reprofilage jusqu'au carrefour avec la départementale 95 ml	10 797,00 €
VC4 Chemin de Brignou	Curage fossé 15 ml Purge 2 m x 8 m sur sortie chemin empierre Dérangement sur 15 ml Purge 10 ml x 2m en grave ciment sur 0,5 m de profond	5 415,12 €
VC 8 Chemin de la Borie basse	Reprofilage à partir du carrefour 1er tronçon 20 ml Dérangement + curage fossé 2ème tronçon jusqu'à la départementale	17 512,50 €
<b><i>Total Travaux</i></b>		<b><i>33 724,62 €</i></b>

Devis liés à la régie de travaux :

<b><i>N° de voie</i></b>	<b><i>Détail des travaux</i></b>	<b><i>Montant total (HT)</i></b>
VC1 Route Champêtre	Création d'un fossé 50 ml	927,00 €
VC 05 Chemin des Escrabbins	Dérangement accotement en deux tronçons, 1er tronçon sur 30 ml + 2 ième tronçon sur 18 ml Reprofilage sur 206 ml + carrefour Revêtement	12 497,30 €
<b><i>Total Travaux</i></b>		<b><i>13 424,30 €</i></b>

### 8 – Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet : Rapport d’activité 2023

Le rapport d’activité de l’Agglomération Gaillac-Graulhet 2023 qui a été diffusé et présenté aux élus de la commune n’appelle pas de remarques particulières.

### 9 – Questions diverses :

Commémoration du 19 mars : cette année la cérémonie commémorative de la fin des événements d’Algérie, organisée par le Comité FNACA et qui regroupe différentes communes, aura lieu le dimanche 23 mars 2025 à Lagrave. Les hommages au monument aux morts auront lieu vers 11h00.

*Fin de la séance : 00h30*

# Conseil municipal du 21 mars 2025

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc,

Excusés : SIGNOLLES Cécile, TORRESIN Gilles Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 27/02/2025 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

## 1 – Délibération : Délégation donnée à un membre du conseil municipal pour signer une demande de DP déposée par M. le Maire.

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Actuellement, Monsieur le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction.

Les membres du conseil municipal désignent M. BOULZE Sébastien pour prendre les décisions relatives à la délivrance de cette demande en cours

## 2 – Délibération : RODP ENEDIS 2025

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages concédés. Le conseil municipal adopte le montant de 241€ pour la redevance d'occupation du Domaine Public versé par Enedis et calculé au titre de l'année 2025.

## 3 – Délibération : Motion relative à la création d'un nouveau regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Cadalen - Fénols - Lasgraïsses et dans le cadre de la dissolution du RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses

M. le Maire de Fénols donne lecture du projet de "Motion relative à la création d'un nouveau regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Cadalen - Fénols - Lasgraïsses dans le cadre de la dissolution du RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses". Le conseil municipal de Fénols, après délibération, avec 7 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention (GASC Benoît) adopte la présente motion :

"Le conseil municipal des communes de Fénols et Lasgraïsses, réuni en séance, adopte la présente motion :

Considérant que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est un dispositif permettant à plusieurs communes de mutualiser leurs moyens afin d'assurer une offre scolaire de qualité sur leur territoire, tout en garantissant un enseignement de proximité adapté aux réalités démographiques et géographiques ;

Considérant que l'actuel RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses rencontre des difficultés croissantes, notamment en raison d'une baisse continue de la démographie scolaire et d'une organisation de plus en plus complexe, amplifiée par le fait qu'Orban appartient à une autre communauté de communes ;

Considérant que cette situation est d'autant plus problématique que les compétences en matière scolaire et périscolaire diffèrent entre cette communauté de communes et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, compliquant la gestion administrative, les calculs financiers et les clés de répartition ;

Considérant que ces contraintes entraînent une dégradation progressive de la gestion du RPI et qu'il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner une nouvelle organisation permettant de préserver l'offre éducative locale ;

Considérant que les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses souhaitent s'engager dans un projet éducatif commun en créant un nouveau RPI afin de répondre aux enjeux actuels et futurs de leur territoire ;

Considérant que cette nouvelle organisation garantirait une meilleure stabilité pour les écoles concernées, une gestion optimisée des moyens humains et matériels, ainsi qu'un encadrement pédagogique renforcé pour les élèves

Considérant que la mise en œuvre de cette réorganisation doit être anticipée afin d'être effective pour la rentrée scolaire 2026, permettant ainsi d'assurer une transition fluide pour les familles et les élèves concernés, en leur apportant les informations et l'accompagnement nécessaires ;

Considérant que la commune de Cadalen doit également délibérer sur la création de ce nouveau RPI afin d'acter son engagement dans cette nouvelle organisation scolaire ;

## Conseil municipal 21 mars 2025 (suite)

Considérant qu'il existe un partenariat avec le dispositif du R.E.R. (Réseau d'écoles rurales);

Les communes de Fénols et Lasgraïsses demandent :

L'étude de la création d'un nouveau RPI entre les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, afin de maintenir une offre éducative de proximité et garantir une organisation pérenne et cohérente sur le territoire.

Sous réserve d'une proposition acceptable ; la dissolution du RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses.

La création d'un nouveau RPI entre les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, afin de maintenir une offre éducative de proximité et garantir une organisation pérenne et cohérente sur le territoire.

Le maintien de l'accueil périscolaire sur le site de Fénols pour garantir un service aux parents en particulier pour les familles qui travaillent sur le bassin Albigois et Castrais

Le maintien du partenariat avec le dispositif du R.E.R. (Réseau d'écoles rurale).

La mutualisation des effectifs scolaires afin de permettre une répartition équitable des enfants sur les 3 communes (Cadalen, Fénols, Lasgraïsses).

L'appui de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet afin d'entamer les démarches administratives et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre de cette réorganisation, en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les communes concernées.

Le soutien des autorités académiques (DASEN) et des partenaires institutionnels, dont la préfecture du Tarn, afin de faciliter cette transition et d'assurer une continuité éducative optimale pour tous les enfants concernés

### **4 - Délibération : Vote des taux FB+FNB.**

M. le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales car les bases arrêtées par l'Etat ont été augmentées 6.4% pour le FB et le FNB. Il rappelle que les communes et les EPCI votent à nouveau le taux de Taxe d'Habitation qui concerne notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'appliquer les taux suivants.

<b>Taxes</b>	<b>Base d'imposition</b>	<b>Taux votés (*)</b>	<b>Produit correspondant</b>
Foncier Bâti	150 300	41,05 %	61 698 €
Foncier Non Bâti	17 100	80,49 %	13 764 €
Taxe Habitation	7 100	10,32 %	733 €
<b>Total</b>			<b>76 195€ (réel 57 630 €)</b>

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'après application des allocations compensatrices de + 1830 € et du coefficient correcteur d'un montant de - 20 395 €, le montant réellement attendu au titre des ressources fiscales 2025 est de : 57 630 €. (\*) : taux inchangés depuis 2022.

### **5 - Débat d'Orientation Budgétaire 2025 :**

M. le Maire fait un rappel des propositions d'orientation budgétaires proposées lors du dernier conseil :

- Acquisition foncière en vue de l'agrandissement du cimetière
- Travaux de voirie, reprise des marquages au sol existants, création marquage pour limitation de vitesse sur « route champêtre »

Réflexion d'une mutualisation avec d'autres communes du canton de panneaux de sécurisation mobiles

### **6 - Questions diverses :**

Participation au financement du voyage scolaire des CM1-CM2 : Mme DUBAC présente le projet de voyage scolaire organisé pour les classes de CM1-CM2. Bien que la commune de Fénols participe déjà au financement des activités scolaires via la fiscalisation versée à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le conseil municipal propose de participer à hauteur de 5€/enfant en inscrivant au BP 2025 une subvention à l'Association de Parents d'Elève de l'APEFLO.

Site internet communal : Mme RAMADE explique au conseil municipal que le prestataire du site internet communal, « réseau des communes », a retardé la mise en ligne de la nouvelle version du site communal. Celui-ci devrait être opérationnel en juin-juillet 2025.

*Fin de la séance : 23h00*

## **Conseil municipal du 10 avril 2025**

**Présents** : Mmes GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

**Excusés** : DUBAC Jennifer, SIGNOLLES Cécile, **Secrétaire de séance** : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 21/03/2025 est lu et approuvé par l'ensemble du conseil.

### **1 – Vote des subventions aux associations :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2025 les subventions suivantes :

- FNACA 150 € - ALMA 70 €
- ADMR 250 € - Association de Chasse 150 € (*coût des battues aux pigeon*)
- APEFLO 115 € (*voyage scolaire*)

### **2 – Durée d'amortissement des Attributions de Compensation Investissement Voirie et neutralisation de celles-ci**

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties.

Les AC voirie de 2019 sont amorties sur 5 ans et les AC voiries versées depuis 2020 à l'agglomération sont amorties sur 1 an. Le conseil municipal décide de neutraliser les AC Voiries de 2019 et 2024 représentants un montant de 14 147€.

### **3 – Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025.**

M. le Maire rappelle que consécutivement au passage à la nomenclature la commune de Fénols doit définir chaque année une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide cette politique de fongibilité des crédits pour le BP 2025.

### **4 – Vote du Budget 2025.**

M. le Maire présente le budget primitif 2025 au conseil municipal qui est adopté à l'unanimité

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges générales	76 450,00	Produits des services	900,00
Charges de personnel	32 750,00	Impôts et Taxes	11 519,00
Atténuations de produits	500,00	Fiscalité locale	57 630,00
Charges de gestion courante	75 705,00	Dotations, participations	65 790,00
Charges financières	1 593,15	Autres produits de gestion courante	12 950,00
Opération d'ordre entre section	14 147,00	Opération d'ordre entre section	14 147,00
Virement sect investissement (021)	196 098,84	Résultat reporté 2023	234 307,99
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>397 243,99 €</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>397 243,99 €</b>

## Conseil municipal du 10 avril 2025 (suite)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	105 866,57	Virement du fonctionnement (023)	196 098,84
Dépôts et cautionnements reçus	430,00	Dépôts et cautionnements reçus	430,00
Prêt Espace public et ludique	3 468,35		
Prêt Place village	5 029,42	Récupération FCTVA	6 690,00
AC Voirie	40 000,00		
Enfouissement Fibre	2 000,00	Subvention Département - Fibre	5 265,00
Concession et droits (site internet)	2 000,00		
Matériel -outillage	5 000,00	Taxe d'aménagement	2 000,00
Reliures registres et actes	1 000,00		
Matériel divers	8 000,00		
Sécurisation route communale	15 000,00		
Aménagements extérieurs	122 556,07		
Terrain et aménagement cimetière	3 000,00		
Aménagement Arbres et paysages	1 500,00		
Matériel incendie	1 500,00	Excédent capitalisé (1068)	106 837,72
Opération d'ordre entre section	14 147,00	Opération d'ordre entre section	14 147,00
Restes à réaliser	971,15		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>331 468,56 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>331 468,56 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>728 712,55 €</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>728 712,55 €</b>

### 5 – Création d'un emploi permanent de rédacteur catégorie B à temps non complet

Notre adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (classe C) assure les fonctions de secrétaire générale de Mairie qui relèvent d'un poste de rédacteur (catégorie B). Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade de cet agent au grade de rédacteur, il convient de créer l'emploi correspondant. Le conseil municipal décide de créer le poste de rédacteur catégorie B à temps non complet.

### 6 – Questions diverses :

La mairie organisera la traditionnelle journée de randonnée au début du mois de juillet ou au cours du mois de septembre 2025. Date à définir prochainement.

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le jeudi 8 mai à 10h00.

*Fin de la séance : 23h00*

## Commémoration du 8 mai 1945

En cette belle matinée de printemps, plusieurs dizaines de personnes et une dizaine d'enfants étaient présents pour participer à la commémoration du 8 mai.

M. le Maire a lu le message du Ministre et Robin celui de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants). La lecture de la lettre de Guy Moquet a été faite par Estelle et Manon.

La liste des fénolais morts pour la France a été lue par Mathilde. Le dépôt de la gerbe a été effectué par M. le Maire accompagné de William, Victoria, Énéa et Éloise.

La minute de silence a précédé la Marseillaise qui a été entonnée par les Fénolais.

M. le Maire a remercié tous les participants à cette cérémonie avant de se retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié.



## Déjections canines

A de nombreuses reprises, des déjections canines ont été trouvées au centre bourg, devant la salle des fêtes et à plusieurs endroits de passage. Nous demandons aux propriétaires des chiens de ne pas laisser les déjections de leur animal sur la voie publique. Merci de votre compréhension.



Mr Giuseppe TRICARICO est décédée le 4 février à l'âge de 61 ans.

*Dans ces moments difficiles, nous nous associons sincèrement à la peine de sa famille et plus particulièrement à sa femme et ses filles.*



Tous nos vœux de bonheur aux parents pour la naissance d'Emy RATIER le 28 avril.



# avec le SCoT, construisons un territoire durable et à notre image !

Pour anticiper les grands défis des 15 à 20 prochaines années la Communauté d'Agglomération s'est doté d'un outil essentiel : le SCoT, le schéma de cohérence territoriale.

## Son rôle :

Planifier l'avenir du territoire de façon équilibrée en tenant compte de l'économie de l'environnement et de la qualité de vie

## Ses priorités :

- Renforcer l'attractivité économique
- Préserver la qualité de vie des habitants
- Conforter l'équilibre entre ville et campagne
- Réussir la transition écologique et préserver les ressources territoriales

## La démarche de concertation :

+ 1 500 habitants ont activement contribué à l'enrichissement du projet par le biais d'une enquête en ligne et d'ateliers de travail thématique

## La prochaine étape :

A l'automne prochain une enquête publique sera lancée afin que chaque habitant puisse s'exprimer sur le projet. Une fois les conclusions rendues, le SCoT pourra être définitivement adopté par les élus en Conseil de Communauté.

## Le Schéma de Cohérence Territoriale est arrêté !

L'arrêt du SCoT a été voté en Conseil Communautaire le 23 juin 2025.

Après 4 ans de travail co-construit et plus de 150 réunions concertées avec les habitants, associations, partenaires et élus, le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet se dote d'un outil d'aménagement ambitieux et engagé pour les 20 prochaines années !

Un projet de territoire aux multiples facettes !

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, l'organisation spatiale du territoire. Il repose sur 4 défis majeurs :

- ✓ Attractivité économique et filières durables
- ✓ Équilibre urbain-rural
- ✓ Qualité de vie et bien-vivre
- ✓ Transitions écologiques, énergétiques et numériques

Pour mieux comprendre les enjeux du SCoT, deux vidéos sont disponibles ici : <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglo/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot>

Prochaine étape, l'enquête publique !

A l'automne prochain, l'enquête publique du projet de SCoT aura lieu pour recueillir vos observations sur les documents du SCoT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



## Théâtre LA VIE DE LA TROUPE DES TRETEAUX DU SOIR

Comme vous pouvez le constater les Tréteaux du soir, sont en vacances !  
Avec la programmation de la pièce « SANS DOMICILE... FELIX », très actuelle, avec un scénario étudié et enlevé, la troupe aurait pu augurer d'une meilleure représentativité au niveau des contrats joués hors du village.

La saison 2025-2026 se prépare avec quelques changements.

**Bernard Olivier Habermeyer**, metteur en scène depuis 2019 va s'orienter vers de nouvelles responsabilités culturelles à Graulhet. Il restera dans nos cœurs avec beaucoup d'amitié et pour le travail accompli ces dernières années avec la troupe.

**Alexandre Lachaise**, quitte le poste de régisseur pour monter sur les planches et faire un bout d'essai en tant que comédien.

**Nicolas Devienne**, régisseur, nous quitte pour des obligations professionnelles.

**Chantal Brogini**, nous quitte pour des projets de voyages.

Compte tenu de tous ces mouvements, nous avons recruté un metteur en scène en la personne de **Daniel MATTIVI**.

Daniel qui a plusieurs cordes à son arc, (acteur, metteur en scène, peintre, écrivain), exerce dans d'autres troupes. Bienvenue à lui.

**En tout état de cause, nous recherchons un régisseur son et lumière. Qu'on se le dise !!!**

Les vacances se termineront pour nous début septembre.

Un contrat est en préparation pour le **Dimanche 21 septembre 2025 à 15 heures à TERSSAC avec la pièce : « SANS DOMICILE „, FELIX »**

Pour la saison 2025-2026, la pièce en préparation est : **TOQUE AVANT D'ENTRER de Mr François SCHARRE**  
Résumé : (Une collocation où tous les colocataires qui voudraient y entrer, doivent avoir un toc.)

La troupe se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances tout en restant à votre écoute pour programmer des représentations en cette fin d'année.

Contacts : [www.treteauxdusoir.fr](http://www.treteauxdusoir.fr)

Tel Bernard Thubières 06 13 92 58 49

Tel Maryse Bardy 06 22 90 50 73

Amicalement,

**Le président et la troupe Les Tréteaux du Soir**





## Foyer Socio Sportif

### Notre vide grenier

Dimanche 18 Mai 2025, temps ensoleillé, température agréable, pour notre 3° vide grenier, enfin la météo était avec nous.

Le village tout entier était occupé par des exposants venus nombreux; devant et derrière la salle, devant l'église, devant la Mairie; c'est tout le cœur du village qui était consacré, autant par le vide grenier que par le marché artisanal et que le marché gourmand. Cette implantation dans le village permettait aux visiteurs et promeneurs de déambuler à leur aise.

L'installation des exposants qui débuta à 5h45, se fit dans une bonne ambiance, chaleureuse et conviviale. Un café accompagné d'un gâteau "Mamie" leur était offert qui fut fortement apprécié, cela vers 9h00. Dans la matinée nous avons proposé aux exposants et visiteurs, une tombola consistant à donner le montant du panier gourmand exposé sur la "Rosalie", qui jouxtait la plancha sur laquelle grillait de la ventrèche fraîche. Ces deux animations reçurent, elles aussi un franc succès.

Le repas de midi, élaboré par nos soins, avec grillade en direct, pour un prix de 10,00 euros (dessert, café et vin compris) fut servi sous les arbres, à l'ombre; un vrai moment de partage, de bonne humeur et un régal pour les papilles.

En conclusion, un bilan positif qui nous incite à renouveler l'expérience pour l'année prochaine; surtout après les encouragements reçus, tant par des exposants que par des visiteurs.

Notre volonté va être de rechercher des sponsors pour faire que cette journée de vide grenier, qui aura lieu à la même époque, soit encore plus attractive, dynamique et festive.

Merci à toutes celles et ceux qui nous ont accompagné dans l'élaboration de cette journée.

Laurence: responsable vide grenier  
Bernard : président Foyer de Fénols





## Comité des Fêtes

Les fêtes de Fénols sont de retour !

A vos agendas !! Fénolais, Fénolaises : réservez votre dernier week-end de Juillet !

Pour annoncer la fête de notre village, petits et grands passeront sonner à votre porte pour les Aubades. L'année dernière nous avons apprécié prendre le temps de discuter avec vous, alors cette année les Aubades se feront sur deux jours : le vendredi 18 juillet à partir de 17h pour le centre du village et la VC1 et le samedi 19 juillet à partir de 10h pour les alentours.

Préparez vos plus beaux sourires et mettez des boissons au frais car certains d'entre nous serons en vélo ! Nous avons hâte de vous présenter la fête et de partager un moment convivial avec vous.

La Fête estivale : 24,25,26,27 Juillet

Jeudi 25 juillet, le Comité vous propose une soirée musette animée par Véronique Pomiès. Vous pourrez vous restaurer d'une délicieux repas occitan. (Salade composée, Caille rôtie, fromage, dessert) Menu complet à 18€ Réservation obligatoire avant le 22 juillet au 06.22.94.30.92

Vendredi 26 juillet, nous avons la fierté de recevoir pour une année supplémentaire l'orchestre attractif « COCKTAIL DE NUIT »

Samedi 27 juillet, c'est l'orchestre attractif « ÉILIXIR » qui animera la soirée.

Le traditionnel concours de pétanque en doublette est bien entendu maintenu samedi et dimanche après midi.

Vous pourrez vous restaurer durant le week-end autour de bons petits plats préparés par les meilleurs cuistots de la bande. Nos grillers sont fin prêts, la team Burger est sur les chapeaux de roues, l'équipe Bar et les teams service et débarrassage de table sont déjà prêtes à vous accueillir avec le sourire et la bonne humeur.

Les Fénolymiades : samedi 20 septembre

Après s'être reposé de la fête estivale et pour finir l'été en beauté, le Comité des Fêtes organise le samedi 20 septembre les « Fénolymiades ». Sur l'ensemble de l'après-midi, des équipes s'affronteront sur plusieurs activités dans le village pour remporter le « Planchot ».

Cette année l'apéritif et le repas sera animé par Justin Sax un saxophoniste. Et nous vous proposons un repas sur le principe de là Saucisse au mètre !

Fénolais, Fénolaises, êtes-vous prêt à monter votre propre équipe ?

Nous avons hâte de partager avec vous ces moments de festivités, alors à très vite dans la joie et la bonne humeur.

Pour rejoindre l'équipe ? C'est avec les bras grands ouverts que Fénolais, Fénolaises vous pouvez rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes de Fénols. Pour cela vous pouvez contacter Lionel Viguier au 07.80.03.58.60.

«Un village qui fait la fête est un village qui vit »

**Le comité des Fêtes de Fénols**







L'APEFLO a poursuivi l'année scolaire avec son loto annuel du 16 mars organisé à Lasgraisses. La météo étant excellente pour la saison, la salle n'était pas comble malgré les nombreux lots proposés mais l'ambiance et les chiffres ont été au rendez-vous.

Par la suite, l'APEFLO a travaillé en collaboration avec l'ALAE pour le carnaval qui a eu lieu début avril : goûter et barbapapa pour régaler nos petits écoliers.

L'association a, également, financé une partie de la classe verte organisée par la maîtresse des CM1/CM2 (Lasgraïsses). Les enfants ont été ravis de cette expérience !

Nous avons terminé cette année scolaire par notre fête post-spectacle de fin d'année, châteaux gonflables, DJ Déliria et restauration avec la Cantine du p'tit Manu. Malgré la chaleur, ce fut une belle soirée, conviviale et agréable.

L'APEFLO vous souhaite un bel été ! Et on se retrouve à la rentrée !

L'équipe de l'APEFLO





# La page de l'ALAE

Une nouvelle année scolaire qui s'achève et de nombreux projets réalisés !

Voici quelques temps forts :

La sortie au musée Toulouse-Lautrec le mardi 16 octobre 2024.

Le ciné-gôûter de noël le 16 décembre 2024 à la salle des fêtes de Fénols avec beaucoup de pop-corn et du chocolat chaud.

Le célèbre carnaval le jeudi 10 avril 2025 où a eu lieu le grand défilé dans le village de Fénols, suivi d'un goûter généreusement offert par l'APEFLO.

Le samedi 17 mai 2025 à Fayssac a eu lieu la fête partagée multisites avec les ALAE de Cestayrols, Rivières, Labastide-de-Lévis, Sénouillac et bien entendu, Fayssac, réunissant grand nombre de familles de chaque site.

Pour finir l'année en beauté, notre fête de l'ALAE annuelle qui a eu lieu le mercredi 25 juin 2025, réunissant pas loin de 70 familles de notre RPI !

Sans oublier les veillées, chaque vendredi de veille de vacances scolaires, où les enfants de CE1/CE2 ont participé à un Koh Lanta junior, les PS/MS ont découvert, à travers une soirée contes, le village des lutins du père noël, les CM1/CM2 ont été immergés dans un secret story édition Lud'îlot avec chacun un secret à bien garder et enfin, les GS/CP ont tenté de retrouver à qui appartenait chaque doudou présent ce soir.

En bonus, nous avons organisé une soirée exceptionnelle avec tous les enfants de CM1/CM2, ainsi que les animateurs pour leur offrir un dernier moment privilégié avant le départ de CM2 pour le collège.

En résumé, nous avons passé une superbe année, pleine d'activités et de rebondissements, et nous espérons que tous les enfants et familles seront aussi ravis que nous ! Encore un grand merci à tous nos partenaires, l'APEFLO, les mairies de Fénols, Lasgraïsses et Orban, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, les intervenants, et bien sûr, les familles.

Rendez-vous le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour débuter une nouvelle année scolaire qui, nous l'espérons, sera encore plus grandiose !



## Jeu pour l'été

J Y W Y F V I G N E P W J J Q B F J C A  
Ç Ç F U Ç H M H Q A D T F N J U K G A E  
S Y I R X E A E Ç K A J P Ç Ç Y H O W Q  
V P R Q Q A Ç X G K T R G V J U N Ç A D  
Y R P Y X Q Z P C Z W J I E Y Z M F Z C  
N N I J J J N E X I G J P Q Y A U A R J  
P D H T G X R U P Ç O F Q G I D U S V X  
F S J R X P M Z Ç L W S X S A G O R L Q  
Ç B W A P J Y M E C I E O P D C Y V A L  
N C O C V Q O J B N F D X S C R W S F F  
B O F T Z L S Y P U G Y D I V A C H E Ç  
Q G A E J C H O C O L A T I N E T T Y P  
V D I U T D Z G C S M A P Q H C O T V G  
Ç Ç X R H E A N D I N M D M P Z U H M U  
C R R U A D M O B V V L O K A H R J X Z  
T B S U P C X E C P V I J L M C N C S C  
M H A Z S O L E I L R A L F V L E F J X  
Q N I G K Ç Ç D V T J E D U E S S A O N  
C N P D Ç G Ç A Q G X R L N P U O K C C  
V X Z R R L X W Z Ç N Y N Ç K Q L R A X

### Mots à trouver

campagne  
vigne  
tracteur  
ail  
mais  
tournesol  
chocolatine  
occitan  
soleil  
vache

**COMITE DE REDACTION**

**Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE**